

PUBLIÉ LE 24/10/2025 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

Les derniers tubes de pommade ophtalmique Vitamine A Dulcis peuvent être utilisés 3 mois de plus

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ - MÉDICAMENTS

Afin de permettre aux patients de bénéficier de Vitamine A Dulcis aussi longtemps que possible, l'ANSM, après s'être assurée de la sécurité, autorise l'extension de la durée d'utilisation des dernières boîtes encore disponibles pour une durée 3 mois supplémentaires.

Les lots périmant initialement le 31 octobre 2025 peuvent être utilisés jusqu'au 31 janvier 2026.

Depuis l'annonce par le laboratoire Abbvie de sa décision d'arrêter la commercialisation de la vitamine A Dulcis, l'ANSM, en collaboration avec les associations de patients et les représentants des professionnels de santé, a mis en place plusieurs mesures pour permettre aux patients relevant d'une indication prioritaire de bénéficier de leur médicament le plus longtemps possible, en attendant des alternatives équivalentes.

À ce jour, deux lots de Vitamine A Dulcis sont en cours de distribution. Leur date de péremption initiale était fixée au 31 octobre 2025. Compte tenu de cette échéance, nous avons demandé au laboratoire de procéder à une analyse des données de stabilité. Celle-ci nous donne suffisamment de garanties pour prolonger, à titre exceptionnel, la durée de conservation des dernières boîtes encore disponibles de trois mois supplémentaires, soit jusqu'au 31 janvier 2026.

Toutes les boîtes indiquant une date de péremption à octobre 2025 sont concernées par cette prolongation exceptionnelle : elles peuvent être utilisées jusqu'au 31 janvier 2026.

Cette prolongation de la durée d'utilisation est conditionnée par une conservation du médicament à une température ne dépassant jamais 25°, conformément à la notice et au résumé des caractéristiques du produit.

Informations pour les patients relevant des indications prioritaires

Les tubes de pommade Vitamine A Dulcis qui indiquent une date de péremption à octobre 2025 peuvent être utilisés jusqu'à fin janvier 2026.

Votre pharmacien pourra vous délivrer de la Vitamine A Dulcis jusqu'au 31 janvier 2026, dans la limite du stock disponible. Il vous remettra un sachet contenant le nombre de boîtes précisées sur votre ordonnance, accompagné d'un courrier d'information pour les patients précisant cette prolongation exceptionnelle de trois mois.

Nous vous rappelons qu'après ouverture, le tube de pommade ophtalmique doit être utilisé dans les 28 jours et continuer à être conservé à une température ne dépassant pas 25°C.

Informations pour les pharmaciens

Lors de la dispensation de Vitamine A Dulcis à vos patients, nous vous invitons à les informer de l'**extension exceptionnelle de 3 mois** de péremption des tubes de Vitamine A Dulcis des lots périmant initialement en octobre 2025, **soit jusqu'au 31 janvier 2026**.

Nous vous demandons de leur remettre le sachet fourni par le laboratoire Abbvie contenant le nombre de boîtes

délivrées accompagné d'un courrier d'information qui leur est destiné.

Consultez également

ARRÊT DE COMMERCIALISATION
PUBLIÉ LE 20/06/2023 - MIS À JOUR LE 30/01/2026

Vitamine A Dulcis 25 000 U.I. pour 100 g, pommade ophtalmique - (importation de Vitamine A Blache) – [concentrât de vitamine A synthétique, forme huileuse]

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 14/10/2025 - MIS À JOUR LE 02/02/2026

Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : nouvelles alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS



PUBLIÉ LE 01/07/2025 - MIS À JOUR LE 24/10/2025

Arrêt de commercialisation de Vitamine A Dulcis (pommade ophtalmique) : recommandations et alternatives

DISPONIBILITÉ DES PRODUITS DE SANTÉ
MÉDICAMENTS